

Invitation à l'Assemblée générale extraordinaire

UBS Group SA

Jeudi 19 novembre 2020 à 10 h

UBS Group SA, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich

Protéger la santé de nos actionnaires et de nos collaborateurs est toujours la première de nos priorités. UBS Group SA a donc décidé que les actionnaires ne pourraient cette fois encore exercer leurs droits de vote que par l'intermédiaire du représentant indépendant. De ce fait, toute participation physique à l'Assemblée générale extraordinaire n'est pas prévue.

Chers actionnaires,

Suite à la décision de répartir le dividende 2019 et à l'approbation de la première distribution par l'Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2020, le Conseil d'administration d'UBS Group SA propose de verser la seconde tranche du dividende 2019 au mois de novembre 2020 comme prévu. La seconde tranche, d'un montant de 0.365 USD (brut) en espèces par action d'une valeur nominale de 0.10 CHF, sera prélevée sur la réserve spéciale de dividende établie par l'Assemblée générale ordinaire 2020. À cette fin, une Assemblée générale extraordinaire d'UBS Group SA se tiendra le jeudi 19 novembre 2020 à 10 h.

Veillez utiliser le formulaire «Procuration et instructions de vote» joint à cette invitation ou donner vos instructions de vote au représentant indépendant en vous rendant sur www.gvmanager.ch/ubs.

Le rapport de gestion d'UBS Group SA et les rapports de l'organe de révision pour l'exercice 2019 (révisés sur le point concernant l'affectation du bénéfice et la distribution de dividende) ainsi que le rapport spécial de l'organe de révision pour le versement du dividende extraordinaire peuvent être consultés au siège social d'UBS Group SA, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich ou par voie électronique sur www.ubs.com/annualreport.

UBS Group SA a publié le 19 août 2020 dans la Feuille officielle suisse du commerce ainsi que sur le site www.ubs.com/agm une invitation aux actionnaires qualifiés à soumettre leurs requêtes relatives à l'inscription de points à l'ordre du jour jusqu'au 30 septembre 2020. Aucune requête n'a été déposée.

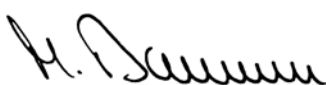
Zurich, le 20 octobre 2020

Avec nos salutations les meilleures,

UBS Group SA



Axel A. Weber
Président du Conseil d'administration



Markus Baumann
Secrétaire général

1. Distribution d'un dividende prélevé sur la réserve spéciale de dividende (dans les réserves issues d'apports de capital et par affectation du bénéfice total)

Proposition

Le Conseil d'administration propose le versement d'un dividende extraordinaire de 0.365 USD (brut) en espèces par action d'une valeur nominale de 0.10 CHF aux conditions indiquées dans la table ci-dessous.

Le montant de la distribution extraordinaire de dividende est exprimé en dollars américains. Les actionnaires détenant leurs actions par l'intermédiaire de SIX SIS SA recevront leurs dividendes en francs suisses. Leur montant sera calculé sur la base du taux de change à cinq décimales publié la

veille de la date ex-dividende. Les actionnaires détenant leurs actions par l'intermédiaire de Depository Trust Company ou directement enregistrés dans le registre des actions américain par l'intermédiaire de Computershare recevront leurs dividendes en dollars américains. Le montant total de la distribution de dividende sera plafonné à 2628 millions de CHF (le Plafond). Si, au jour de l'Assemblée générale extraordinaire 2020, le total de la distribution de dividende exprimé en francs suisses devait dépasser le Plafond, sur la base du taux de change fixé de manière raisonnable par le Conseil d'administration, le dividende par action en dollars américains serait réduit proportionnellement de sorte que le montant total exprimé en francs suisses ne dépasse pas le Plafond.

Distribution de dividende proposée par prélèvement sur la réserve spéciale de dividende (dans les réserves issues d'apports de capital (50%) et par affectation du bénéfice total (50%))

	Mio. d'USD	Mio. de CHF ²
Réserve spéciale de dividende dans les réserves issues d'apports de capital: 0.1825 USD par action ¹ donnant droit au dividende	654	600
Réserve spéciale de dividende (par affectation du bénéfice total): 0.1825 USD par action ¹ donnant droit au dividende	654	600
Total de la réserve spéciale de dividende avant la distribution de dividende proposée	1 308	1 200
Distribution de dividende: 0.365 USD (brut) par action donnant droit au dividende, dont 0.1825 USD prélevé sur la réserve spéciale de dividende dans les réserves issues d'apports de capital	(654)	(600)
Distribution de dividende: 0.365 USD (brut) par action donnant droit au dividende, dont 0.1825 USD prélevé sur la réserve spéciale de dividende (par affectation du bénéfice total)	(654)	(600)
Total de la réserve spéciale de dividende après la distribution de dividende proposée	0	0

¹ Comme approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2020, la réserve spéciale de dividende a été constituée au cours du second trimestre 2020 pour toutes les actions donnant droit au dividende à la date de référence du 6 mai 2020, dont la moitié dans les réserves issues d'apports de capital dans la réserve générale et la moitié par prélèvement sur le bénéfice total disponible pour affectation. Les actions donnant droit au dividende sont toutes les actions émises à l'exception des propres actions détenues par UBS Group SA. ² Montant converti au taux en vigueur au 30 septembre 2020 (1.09 CHF/USD), à titre d'exemple.

Si le total de la distribution de dividende de 0.365 USD (brut) par action donnant droit au dividende devait différer du total de la réserve spéciale de dividende de 1308 millions d'USD, un montant égal à la moitié de la différence serait compensé par les réserves issues d'apports de capital et l'autre moitié par les réserves facultatives issues du bénéfice.

Si la distribution du dividende est approuvée, le paiement aura lieu le 27 novembre 2020 aux détenteurs d'actions à la date de référence du 25 novembre 2020. Les actions seront négociées ex-dividende à compter du 24 novembre 2020. Le dernier jour durant lequel les actions pourront être négociées avec un droit au dividende sera donc le 23 novembre 2020.

Explication

Suite à la distribution d'un dividende de 0.365 USD par action approuvée lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2020, avec affectation du montant restant de 0.365 USD

par action à une réserve spéciale de dividende, le Conseil d'administration propose une distribution de dividende extraordinaire de 0.365 USD (brut) en espèces par action d'une valeur nominale de 0.10 CHF prélevée sur la réserve spéciale de dividende.

À la suite du passage de la monnaie de présentation du franc suisse au dollar américain, UBS Group SA déclare ses dividendes en dollars américains depuis avril 2020. Toutefois, les actionnaires détenant leurs titres par l'intermédiaire de SIX SIS SA continueront à percevoir leurs dividendes convertis en francs suisses.

La fixation d'un plafond technique en francs suisses pour le paiement du dividende s'avère nécessaire afin de respecter les dispositions du Code des obligations suisse en matière de préservation du capital. Le plafond de 2628 millions de CHF proposé a été fixé pour garantir une marge de manœuvre suffisante en cas de fluctuations monétaires même importantes.

La moitié du dividende extraordinaire de 0.365 USD (brut) versé en espèces par action est prélevée sur la réserve spéciale de dividende provenant de l'affectation du bénéfice total et l'autre moitié sur la réserve spéciale de dividende dans les réserves issues d'apports de capital en raison d'une modification du droit fiscal suisse. La part du dividende prélevée sur la réserve spéciale de dividende provenant de

l'affectation du bénéfice total sera soumise à l'impôt anticipé suisse de 35%. Si le total de la distribution de dividende de 0.365 USD (brut) par action donnant droit au dividende devait différer du total de la réserve spéciale de dividende de 1308 millions d'USD, la part prélevée sur les réserves facultatives issues du bénéfice serait également soumise à l'impôt anticipé suisse de 35%.

Organisation

Droits de vote

Les actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires d'UBS Group SA le 16 novembre 2020 à 17 h 00 HNEC (et le 4 novembre 2020 à 16 h 30 HNE auprès de l'agent de transfert Computershare aux États-Unis d'Amérique) ont le droit de faire exercer leur droit de vote par le représentant indépendant.

Aucune restriction de la négociabilité des actions d'UBS Group SA

L'enregistrement des actionnaires aux fins de vote n'affecte en rien la négociabilité des actions d'UBS Group SA détenues par les actionnaires inscrits avant, pendant ou après l'Assemblée générale extraordinaire 2020. Ni le droit suisse ni les Statuts d'UBS Group SA n'imposent de restrictions de la négociabilité aux actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires d'UBS Group SA qui voteront lors de l'Assemblée générale extraordinaire 2020 à venir.

Représentation

Les actionnaires ne peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale extraordinaire 2020 que par ADB Altorfer Duss & Beilstein AG (Urs Zeltner, avocat et notaire), Walchestrasse 15, 8006 Zurich, Suisse, en qualité de représentant indépendant.

Pour donner procuration au représentant indépendant (ADB Altorfer Duss & Beilstein AG), ou lui donner des instructions, veuillez compléter et signer le formulaire «Procuration et instructions de vote» ci-joint ou vous rendre à l'adresse www.gvmanager.ch/ubs. Le traitement en temps voulu peut être garanti pour toutes les procurations dûment signées, reçues d'ici au 16 novembre 2020.

Vous trouverez des informations actualisées sur la page www.ubs.com/agm. Vous pouvez également nous joindre par téléphone au +41-44-235 66 52, nous serons heureux de pouvoir vous aider.

UBS Group SA
Case postale
CH-8098 Zurich
ubs.com



© UBS 2020. Le symbole des clés et UBS font partie des marques protégées et non protégées d'UBS. Tous droits réservés. Imprimé en Suisse sur papier sans chlore en utilisant des couleurs à teneur réduite en huile minérale. Production du papier selon des critères écologiques et socialement équitables. 650284